

Sainte-Thérèse, le 6 avril 2015

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant le certificat d'autorisation émis le 22 janvier 2016

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 22 mars dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe le document demandé. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation du 22 janvier 2016, 2 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450-433-2220, poste 225

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (3 pages)

Repentigny, le 22 janvier 2016

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Ville de Brownsburg-Chatham
300, rue de l'Hôtel-de-Ville
Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 3B4

N/Réf. : 7430-15-01-03178-10
401288096

Objet : Travaux en rive et littoral

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 27 août 2015, reçue le 31 août 2015 et complétée le 20 janvier 2016, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Réaliser des travaux en rive et en littoral pour la démolition d'un barrage et la construction d'un pont qui traversera la rivière de l'Est sur le chemin Carillon, dans la ville de Brownsburg-Chatham.

Les travaux seront réalisés sur les lots 4 235 228, 4 235 251, 4 236 455 et 5 558 179 du cadastre du Québec, dans la MRC D'Argenteuil.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

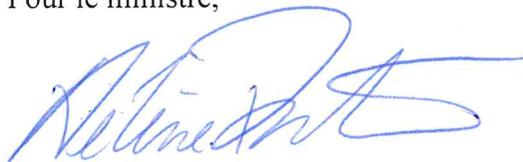
- Demande de certificat d'autorisation : document signé par M. Sébastien Simard, daté du 27 août 2015, sept pages et sept annexes;
- Informations supplémentaires : lettre datée du 5 janvier 2016, signée par M. Sébastien Simard, quatre pages et cinq annexes;
- Informations supplémentaires : courriel transmis par M. Sébastien Simard le 20 janvier 2016, trois pages et trois annexes.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/SM

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides